



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.469/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

10 mai 2019
Original : Anglais

18^{ème} Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Budva, Monténégro, 11-13 juin 2019

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et en consultation avec les membres du Comité de pilotage de la Commission, la 18^{ème} Réunion de la CMDD se tiendra du 11 au 13 juin 2019 à Budva (Monténégro), à l'invitation du Gouvernement monténégrin.
2. Des services d'interprétation simultanée seront assurés en anglais et en français pendant les séances plénières. Tous les documents de travail seront en anglais et en français. Conformément à la pratique habituelle, les documents d'avant-session ne seront pas distribués au format papier. Les participants sont encouragés à télécharger par avance la documentation sur leur ordinateur.
3. Les annotations de l'ordre du jour provisoire (document UNEP/MED WG.469/1) ont été établies par le Secrétariat pour aider les participants dans leurs délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. Après une allocution de bienvenue du représentant du pays hôte, la réunion sera ouverte à 9 h 30 le mardi 11 juin 2019 par la Présidente de la CMDD, Mme Maria Papaioannou. Le Coordonnateur prononcera ensuite une allocution d'ouverture.

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

| | | |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| Documents de travail | UNEP/MED WG.469/1 | Agenda provisoire |
| d'information | UNEP/MED WG.469/2 | Agenda provisoire annoté |
| | UNEP/MED WG.469/Inf.1 | Liste provisoire des documents |
| | UNEP/MED WG.469/Inf.2 | Liste provisoire des participants |

- a) *Élection du Comité de pilotage*
- b) *Adoption de l'ordre du jour provisoire*
- c) *Organisation des travaux*

5. Le Règlement intérieur de la CMDD s'applique.
6. Les participants éliront les membres du Comité de pilotage de la Commission qui, conformément à l'article 17, est composé d'un président, de cinq vice-présidents et d'un rapporteur, sur la base d'une répartition géographique équitable, et comprend quatre membres représentant les Parties contractantes, dont le Président du Bureau des Parties contractantes, et trois représentants des six catégories prévues par le mandat de la Commission.
7. Les participants seront invités à examiner et à adopter l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP/MED WG.469/1 et l'ordre du jour provisoire annoté qui est l'objet du présent document.
8. La Commission sera appelée à examiner tous les points de l'ordre du jour au cours de sa réunion de deux jours et demi, y compris l'adoption des conclusions. Il est prévu de clore la réunion le 13 juin 2019 à 12 h 30.
9. Le Rapport de la 18^{ème} Réunion de la CMDD sera distribué par voie électronique aux membres de la Commission pour examen, observations et approbation.

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport d'avancement sur les travaux réalisés après la 17^{ème} Réunion de la CMDD

| | | |
|----------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Documents de travail et d'information | UNEP/MED WG.469/3 | Rapport d'activité sur les travaux réalisés après la 17 ^e Réunion de la CMDD |
| | UNEP/MED WG.469/Inf.7 | <i>Promoting the Work of the MCSD: Relevant Initiatives</i> (en anglais uniquement) |

10. Le Secrétariat présentera les progrès réalisés dans les travaux de la Commission et relatifs à la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) depuis la 17^{ème} réunion de la CMDD (Athènes, Grèce, juillet 2017), qui sont exposés dans le document UNEP/MED WG.469/3.

11. Les membres de la Commission seront également invités à rendre compte des mesures qu'ils ont prises pour faciliter la mise en œuvre de la SMDD et les travaux de la Commission et feront des observations sur le rapport d'activité.

Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable, ainsi que de la SMDD

a) Réfléter les processus mondiaux et régionaux les plus récents

12. Au titre du point 4.a) de l'ordre du jour, une table ronde rassemblera :

i) Un membre du Groupe indépendant de scientifiques de l'ONU qui a rédigé le Rapport mondial sur le développement durable 2019, lequel doit être présenté au Sommet sur les Objectifs de développement durable (ODD) en septembre 2019, M. Muhammad Saidam (Chercheur en chef – Directeur exécutif, Société scientifique royale, Jordanie) ;

ii) La Directrice du Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique de l'ONU pour l'Afrique, Mme Lilia Naas Hachem ;

iii) La Conseillère principale de la Commission économique de l'ONU pour l'Europe et Directrice du Groupe du développement durable et du genre, Mme Monika Linn ;

iv) La Directrice de la Division des politiques du développement durable de la Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie occidentale, Mme Roula Majdalani.

13. Les trois commissions régionales de l'ONU qui couvrent le bassin méditerranéen présenteront les conclusions du Forum régional pour le développement durable qu'elles ont respectivement tenu en 2019. Des exposés et des débats éclaireront les participants à la réunion sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) au niveau régional, notamment les principales réalisations, les défis et les perspectives en vue de la réalisation des ODD en Afrique, en Europe et en Asie occidentale.

14. *Les commissions régionales de l'ONU ont un rôle important à jouer dans la promotion du développement durable dans leur région en favorisant l'apprentissage par les pairs et la coopération, notamment en établissant des liens effectifs entre les activités menées aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour faire progresser le développement durable. Les commissions régionales organisent chaque année des forums régionaux pour le développement durable, y compris le processus de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme 2030. Les forums régionaux créent un espace de partage des politiques, des bonnes pratiques et des défis en matière de mise en œuvre des ODD et permettent de cerner les principales tendances régionales et sous-régionales. Ils apportent également des contributions régionales au Forum politique de haut niveau (FPHN).*

15. M. Saidam fera le point sur le processus et les travaux d'établissement du Rapport mondial sur le développement durable de 2019, lequel est un élément fondamental pour le suivi du Programme 2030, en mettant l'accent sur le fait que les interfaces science-politiques peuvent aider les décideurs et les parties prenantes à promouvoir l'élimination de la pauvreté et le développement durable, tout en mettant en avant la nature universelle, indivisible et intégrée du Programme 2030.

16. *Le Rapport mondial sur le développement durable a été produit pour la première fois en 2012 à la suite de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Du fait de la mise en place du Programme 2030 en 2015, il était nécessaire de produire des rapports mondiaux sur le développement durable, qui constituent un outil fondé sur des données factuelles destiné à améliorer l'interface science-politique du FPHN. Conformément à la Déclaration ministérielle du FPHN publiée en juillet 2016, le Groupe indépendant de scientifiques et d'experts – dont la composition est interdisciplinaire et géographiquement représentative au niveau mondial – finalise actuellement le Rapport quadriennal. Parallèlement au rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU sur la mise en œuvre des ODD, le Rapport mondial sur le développement durable 2019 sera lancé en septembre 2019 à l'occasion du Sommet des chefs d'État et de gouvernement, qui fera le point sur le Programme 2030. L'objectif final du Rapport 2019 est de renforcer l'interface science-politique et de faciliter la prise de décisions fondées sur des données probantes.*

b) Mise en œuvre des ODD et de la SMDD à l'échelle nationale

| | | |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Document d'information | UNEP/MED WG.469/Inf.4 | Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des Stratégies nationales de développement durable – Rapport méthodologique révisé |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

17. Les Parties contractantes participant à la deuxième édition du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (2018-2019) (Albanie, Égypte, Tunisie) seront invitées à témoigner de leurs expériences sur cette activité d'apprentissage par les pairs concernant les structures et les processus nationaux de développement durable, avec l'appui du Secrétariat (Plan Bleu). Une discussion s'ensuivra, qui sera axée sur l'exploitation des résultats et le renforcement des capacités.

18. Les Parties contractantes qui ont contribué ou contribueront au FPHN dans le cadre d'examens nationaux volontaires en 2018 (Albanie, Égypte, Espagne, Grèce, Liban, Malte) et en 2019 (Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Israël, Tunisie, Turquie) seront invitées à présenter les principales conclusions de leur examen et à discuter de leur expérience du processus.

Point 5 de l'ordre du jour : Suivi de la SMDD – Bonnes pratiques, échange d'expériences et défis

a) Initiatives phares de la SMDD, principaux programmes régionaux et nationaux

| | | |
|----------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Documents de travail et d'information | UNEP/MED WG.469/7 | Initiatives phares de la SMDD – Projets de notes conceptuelles |
| | UNEP/MED WG.469/Inf.7 | <i>Promoting the Work of the MCSD: Relevant Initiatives</i> (en anglais uniquement) |

19. Les projets de note de cadrage visant à amorcer les initiatives phares de la SMDD (document UNEP/MED WG.469/7) seront présentés par leurs auteurs afin d'éclairer les débats sur les moyens de lancer ces initiatives.

20. Les participants à la réunion seront invités à saisir cette occasion pour avoir un véritable échange d'expériences en faisant rapport sur les grands programmes régionaux et nationaux qui contribuent à la mise en œuvre de la SMDD et des ODD dans le bassin méditerranéen.

b) Économies verte, bleue et circulaire, y compris la consommation et la production durables (CPD)

| | | |
|--------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Documents d'information | UNEP/MED WG.469/Inf.5 | Version préliminaire des Etudes de cas et recommandations pour une économie bleue durable et inclusive en Méditerranée |
| | UNEP/MED WG.469/Inf.7 | <i>Promoting the Work of the MCSD: Relevant Initiatives</i> (en anglais uniquement) |

21. Au titre du point 5.b) de l'ordre du jour, le Secrétariat et WWF Med ont prévu une séance interactive, en coopération avec plusieurs membres de la CMDD et les composantes du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Le projet de note de cadrage présentant cette séance figure à l'annexe I du présent ordre du jour annoté.

c) Tableau de bord méditerranéen de la durabilité

| | | |
|----------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Documents de travail et d'information | UNEP/MED WG.469/4 | Tableau de bord méditerranéen de la durabilité : calendrier, liste des indicateurs mise à jour, propositions et recommandations |
| | UNEP/MED WG.469/Inf.3 | <i>Mediterranean Sustainability Dashboard: Analytical Factsheets</i> (en anglais uniquement) |

22. Le Secrétariat (Plan Bleu) présentera le document UNEP/MED WG.469/4 qui fait le point sur les travaux effectués en vue de mettre à jour le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et de renseigner ses indicateurs. La Commission fournira des orientations sur la voie à suivre, c'est-à-dire pour la transmission du tableau de bord actualisé aux Points focaux du PAM et à la 21^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes (COP 21).

d) Évaluation à mi-parcours de la SMDD (2020-2021)

| | | |
|----------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Document de travail | UNEP/MED WG.469/8 | Projet de feuille de route de l'Évaluation à mi-parcours de la SMDD (2020-2021) |
|----------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------|

23. Tel que recommandé par l'Action régionale 7.2.4 de la SMDD, l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie devrait être entreprise au cours de l'exercice biennal 2020-2021. Les résultats de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie seront soumis à la 22^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes (COP 22), de sorte que la mise en œuvre de la Stratégie soit plus efficace au cours de sa deuxième phase et que les lacunes, les déficiences et les opportunités soient mises en avant.

24. Le Projet de feuille de route de l'Évaluation à mi-parcours de la SMDD (2020-2021) (document UNEP/MED WG.469/8) sera examiné et révisé avant d'être transmis aux Points focaux du PAM et à la COP 21.

Point 6 de l'ordre du jour Préparation des études d'évaluation du PAM sur les interactions entre environnement et développement

a) Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED 2019)

| | | |
|----------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Documents de travail et d'information | UNEP/MED WG.469/5 | Projet de résumé exécutif du Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED 2019) |
| | UNEP/MED WG.469/Inf.6 | Risques associés aux changements climatiques et environnementaux dans la région Méditerranée – Évaluation préliminaire du réseau et de l'interface science-politique MedECC |

25. Le Secrétariat (Plan Bleu) présentera le Projet de résumé exécutif du Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED 2019) (UNEP/MED WG.469/5), attirant l'attention de la Commission sur la dernière partie, qui contient les messages clefs du projet de chapitre 9 intitulé « Synthèse et conclusions » (en cours d'élaboration).

26. Étant donné que le projet de résumé exécutif du RED 2019 et le chapitre 9 seront examinés à l'occasion de la réunion des Points focaux du Plan bleu (Marseille, France, 27-29 mai 2019), les conclusions préliminaires et les messages clefs sont soumis à la Commission de sorte que celle-ci formule des observations générales et des conseils à l'intention du Secrétariat quant à la voie à suivre. La Commission devrait faire des observations concernant les messages clefs proposés et les principales conclusions sur lesquels il convient d'insister, ainsi que les lacunes qu'il faut combler, avant de les transmettre à la Réunion des Points focaux du PAM (Athènes, Grèce, 10-13 septembre 2019), puis à la COP 21.

b) Étude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée (MED2050)

| | | |
|----------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Document de travail | UNEP/MED WG.469/6 | Projet de feuille de route révisée pour l'étude prospective MED2050 |
|----------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------|

27. À leur vingtième réunion, les Parties contractantes ont accueilli favorablement la feuille de route MED2050 (Annexe 2 de la Décision IG.23/4), demandé que celle-ci soit mise en œuvre dans le cadre d'une démarche participative, approuvé la phase I et préconisé que soit établie une feuille de route actualisée qui sera soumise pour approbation à leur vingt et unième réunion.

28. Tel qu'il a été demandé par la COP 20, une version mise à jour de la feuille de route MED2050 (document UNEP/MED WG.469/6) sera présentée par le Secrétariat (Plan Bleu) pour recueillir les avis et conseils de la Commission sur le processus et les résultats attendus en vue de sa soumission aux Points focaux du PAM et à la COP 21.

Point 7 de l'ordre du jour Intégration des considérations de durabilité dans le système PAM – Convention de Barcelone

a) Examen du projet de Programme de travail du PAM pour 2020-2021 et recommandations de la CMDD

b) Contribution à la préparation de la Déclaration ministérielle de la COP 21

| | | |
|----------------------------|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Document de travail | UNEP/MED WG.469/10 | Intégrer des considérations relatives à la durabilité dans le système PAM – Convention de Barcelone |
|----------------------------|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|

29. Le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.469/10 pour stimuler les discussions au sein de la Commission en ce qui concerne la prise en compte des considérations de durabilité dans le système PAM – Convention de Barcelone.

30. Après la présentation du projet de programme de travail du PNUE/PAM pour 2020-2021 et conformément à son mandat, la Commission sera appelée à donner son avis sur une vue d'ensemble du programme de travail et sur les domaines prioritaires et les questions clés qui pourraient nécessiter une attention particulière, notamment dans le cadre du processus de définition de la Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM.

31. La 18^{ème} Réunion de la Commission devrait également permettre de cerner les questions intéressant la session et la déclaration ministérielles de la COP 21. La Commission sera invitée à fournir des conseils sur les domaines prioritaires et les questions clés (les déchets marins ; les aires marines protégées et la diversité biologique ; les changements climatiques ; l'économie bleue, en mettant l'accent sur l'aménagement intégré des zones côtières, l'aménagement de l'espace marin et le tourisme durable), y compris les engagements et les activités de sensibilisation qui pourraient être mis en œuvre.

Point 8 de l'ordre du jour : Composition de la CMDD

| | | |
|----------------------------|-------------------|----------------------------------------------------------|
| Document de travail | UNEP/MED WG.469/9 | Composition de la CMDD à partir de 2020 (Proposition) |
|----------------------------|-------------------|----------------------------------------------------------|

32. En ce qui concerne la composition de la Commission, la 18^{ème} Réunion de la CMDD sera invitée à examiner la proposition du Secrétariat, qui devra être approuvée par consensus avant d'être soumise aux Points focaux du PAM et par les Parties contractantes à la COP 21.

Point 9 de l'ordre du jour : Autres questions, y compris la date et le lieu de la prochaine Réunion de la CMDD

33. La Commission sera invitée à discuter et à décider de la date, du lieu et de l'ordre du jour de sa 19^{ème} Réunion, qui aura lieu en juin ou juillet 2021.

34. D'autres questions qui pourraient être soulevées par les participants seront examinées.

Point 10 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

35. Le Secrétariat présentera une série de conclusions ressortant des débats tenus sur les différents points inscrits à l'ordre du jour, en vue de leur adoption. Le rapport sur les travaux de la réunion sera distribué aux membres de la Commission à un stade ultérieur pour adoption.

Point 11 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

36. La réunion sera clôturée par la Présidente de la Commission le jeudi 13 juin 2019 à 12 h 30 environ.

EMPLOI DU TEMPS

| Mardi 11 juin 2019 | | |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Horaire | Point de l'ordre du jour | Documents |
| 09:30 – 10:00 | Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la reunion | |
| 10:00 – 10:30 | Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux a) Élection du Comité de pilotage b) Adoption de l'ordre du jour provisoire c) Organisation des travaux | UNEP/MED WG.469/1 UNEP/MED WG.469/2 UNEP/MED WG.469/Inf.1 UNEP/MED WG.469/Inf.2 |
| 10:30 – 11:15 | Point 3 de l'ordre du jour : Rapport d'avancement sur les travaux réalisés après la 17ème Réunion de la CMDD | UNEP/MED WG.469/3 UNEP/MED WG.469/Inf.7 |
| 11:15 – 12:30 | Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable, ainsi que de la SMDD b) Mise en œuvre des ODD et de la SMDD à l'échelle nationale | UNEP/MED WG.469/Inf.4 |
| 12:30 – 14:00 | <i>Pause</i> | |
| 14:00 – 15:30 | Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable, ainsi que de la SMDD a) Refléter les processus mondiaux et régionaux les plus récents | |
| 15:30 – 17:00 | Point 5 de l'ordre du jour : Suivi de la SMDD – Bonnes pratiques, échange d'expériences et défis a) Initiatives phares de la SMDD, principaux programmes régionaux et nationaux | UNEP/MED WG.469/7 UNEP/MED WG.469/Inf.7 |
| Mercredi 12 juin 2019 | | |
| Horaire | Point de l'ordre du jour | Documents |
| 09:30 – 11:00 | Point 5 de l'ordre du jour (suite) b) Économies verte, bleue et circulaire, y compris la consommation et la production durables (CPD) | UNEP/MED WG.469/Inf.5 UNEP/MED WG.469/Inf.7 |
| 11:00 – 11:45 | Point 5 de l'ordre du jour (suite) c) Tableau de bord méditerranéen de la durabilité | UNEP/MED WG.469/4 UNEP/MED WG.469/Inf.3 |
| 11:45 – 12:30 | Point 5 de l'ordre du jour (suite) d) Évaluation à mi-parcours de la SMDD (2020-2021) | UNEP/MED WG.469/8 |
| 12:30 – 14:00 | <i>Pause</i> | |
| 14:00 – 16:00 | Point 6 de l'ordre du jour Préparation des études d'évaluation du PAM sur les interactions entre environnement et développement a) Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED 2019) b) Étude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée (MED2050) | UNEP/MED WG.469/5 UNEP/MED WG.469/Inf.6 UNEP/MED WG.469/6 |
| 16:00 – 17:00 | Point 7 de l'ordre du jour Intégration des considérations de durabilité dans le système PAM – Convention de Barcelone a) Examen du projet de Programme de travail du PAM pour 2020-2021 et recommandations de la CMDD b) Contribution à la préparation de la Déclaration ministérielle de la COP 21 | UNEP/MED WG.469/10 |
| Jeudi 13 juin 2019 | | |
| Horaire | Point de l'ordre du jour | Documents |
| 09:30 – 10:00 | Point 8 de l'ordre du jour : Composition de la CMDD | UNEP/MED WG.469/9 |
| 10:00 – 10:30 | Point 9 de l'ordre du jour : Autres questions, y compris la date et le lieu de la prochaine Réunion de la CMDD | |
| 10:30 – 12:15 | Point 10 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations | UNEP/MED WG.469/11 – distribué après la réunion |
| 12:15 – 12:30 | Point 11 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion | |

Annexe I

La transition vers une économie bleue durable et inclusive en Méditerranée :

Initiatives actuelles, besoins et lacunes

Projet de note conceptuelle - Point 5.b de l'ordre du jour

Annexe I : La transition vers une économie bleue durable et inclusive en Méditerranée : Initiatives actuelles, besoins et lacunes. Projet de note conceptuelle - Point 5.b de l'ordre du jour

Contexte

Dans le cadre de la Conférence internationale sur l'économie bleue durable (Nairobi, 26-28 novembre 2018), le Secrétariat et son Centre d'activités régionales Plan Bleu se sont associés au Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée et à l'Initiative marine méditerranéenne du Fonds mondial pour la nature (WWF Med) en vue d'organiser une manifestation parallèle intitulée « La dimension régionale d'une économie bleue durable et inclusive : le modèle de la Méditerranée » (voir rapport figurant dans le document UNEP/MED WG.469/Inf.9). Cette manifestation parallèle visait à favoriser l'amélioration des modèles de coopération régionale afin de promouvoir la réalisation d'une économie bleue véritablement durable et inclusive dans le bassin de la Méditerranée.

Tous les partenaires de la manifestation parallèle ont convenu qu'il fallait collaborer davantage pour favoriser la réalisation d'une économie bleue durable et inclusive en Méditerranée. Plusieurs activités ont été proposées, notamment :

- Organisation d'autres manifestations régionales conjointes sur l'évolution de l'économie bleue dans la région, qui se tiendront pendant les réunions et conférences régionales sur la question en préparation de la 21^{ème} Réunion ordinaires des Parties contractantes (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019) ;
- Organisation d'ateliers et d'initiatives thématiques conjoints destinés à examiner certaines questions prioritaires liées à l'économie bleue et à promouvoir l'échange de bonnes pratiques.

La séance qu'il est proposé de tenir au titre du point 5.b) de l'ordre du jour de la 18^{ème} Réunion de la CMDD permettrait de faire suite à la Conférence de Nairobi et de donner aux membres de la CMDD, aux Partenaires et aux Composantes du PAM intéressés la possibilité de se pencher avec plus d'attention sur les moyens à mobiliser en vue de favoriser la réalisation d'une économie bleue durable et inclusive dans la région.

Objectifs

La séance a trois objectifs principaux :

- Donner un aperçu des initiatives actuellement menées par les partenaires pour promouvoir la réalisation d'une économie bleue durable et inclusive dans le bassin méditerranéen ;
- Promouvoir les synergies entre les membres de la Commission et les acteurs régionaux dans le cadre des activités consacrées à l'économie bleue ;
- Examiner les besoins et lacunes stratégiques régionaux au regard de l'instauration d'une économie bleue durable et inclusive dans le bassin méditerranéen.

Cette séance interactive rassemblera les membres de la Commission et des acteurs régionaux intéressés et associés dans le cadre d'initiatives sur l'économie bleue en Méditerranée.

Organisateur : WWF Méditerranée

Modérateur(trice) : membre de la Commission (à confirmer), avec le concours du Secrétariat

Partenaires :

- Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM) ;
- UICN Méditerranée ;
- Plan Bleu ;
- Autres composantes du MAP (à confirmer).

Ordre du jour provisoire

- Brève introduction du (de la) modérateur(trice) ;
- Initiatives régionales en cours : courtes tables rondes avec les partenaires ;

- Table ronde : Besoins et lacunes stratégiques et lacunes à combler à l'avenir. Focus sur le tourisme maritime et balnéaire. Le secteur du tourisme sera pris comme exemple dans les débats sur les sujets suivants : identifier et reproduire les modèles d'activités touristiques durables et inclusifs en Méditerranée (études de cas existantes) ; recenser les besoins et lacunes en matière de politiques ; mettre en place des outils de financement durable dans le tourisme maritime et balnéaire méditerranéen.

Résultat escompté

Examiner la possibilité d'organiser une manifestation parallèle axée sur l'économie bleue durable et inclusive, en particulier le tourisme maritime et balnéaire, à la COP 21.